

LIBRE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

mouvement politique citoyen en faveur de la liberté vaccinale
et de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Nos objectifs

Rien ne les arrêtera, sinon nous ! C'est pourquoi le collectif « Libre Consentement Éclairé » se transforme en mouvement politique pour présenter une liste aux élections européennes de 2019.

Le consentement volontaire de l'être humain est absolument essentiel.
Premier principe du Code de Nuremberg

Si ce n'est explicitement alors ça l'est au moins implicitement : le principe de l'avancement de la science s'incline devant un principe plus élevé : la protection de l'inviolabilité individuelle.

Les droits des individus à une autodétermination absolue et à l'autonomie doivent primer.

Jay KATZ, médecin et professeur de droit.

Cité dans *Le Courrier d'ALIS*, p. 23 n° 101 juin-juillet-août 2018.

Chères amies et chers amis,

Au sujet de la vaccination de masse obligatoire (où l'on injecte plus de 73 antigènes – 73 vaccins auxquels s'ajoutent de nombreux produits neurotoxiques, à des nourrissons qui ont entre 8 semaines (!) et 18 mois), nous voyons bien que les autorités politiques, administratives et judiciaires françaises ne reconnaissent pas notre droit fondamental d'être humain, et celui des enfants dont nous avons la responsabilité, à ne pas subir contre notre volonté le moindre traitement médical ou pharmaceutique.

Pourtant, ce droit fondamental est inscrit dans notre droit interne et dans différentes conventions internationales dont la France est signataire :

CODE CIVIL, « DU RESPECT DU CORPS HUMAIN » :

- Art. 16-1 : Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable.
- Art. 16-3 : Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne. Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement.
- Art. 16-4 : Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE :

- Art. L.1111-4 : Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE :

- Chap. 1, Art. 3 : Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doit notamment être respecté le consentement libre et éclairé de la personne concernée, selon les modalités définies par la loi.

CONVENTION D'OVIEDO DE 1997, RATIFIÉE PAR LA FRANCE EN 2012 :

- Art. 2 – « Primauté de l'être humain » : L'intérêt et le bien de l'être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science.

Le classement sans suite de notre plainte pénale, signée par plus de 2000 personnes et l'omerta médiatique dont elle fait l'objet nous ont convaincus d'ajouter à notre combat judiciaire le combat politique.

Pour cela, nous avons transformé le collectif « Libre Consentement Éclairé » en association loi 1901 afin de profiter des prochaines échéances électorales pour essayer de nous faire entendre de nos concitoyens et faire reconnaître ces droits fondamentaux d'êtres humains qui sont bafoués par nos dirigeants corrompus et à la solde de Big Pharma.

Nous invitons donc tous ceux qui partagent nos valeurs, celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, et notre refus de nous transformer en esclaves de l'industrie pharmaceutique et des lubies de hauts fonctionnaires et dirigeants politiques, à nous rejoindre dans ce nouveau combat de résistance.

Face à Big Pharma and Co, n'hésitons pas, regroupons-nous et présentons une liste aux prochaines élections européennes, portons notre parole et nos propositions aux suffrages de nos concitoyens.

Lors de sa transformation en mouvement politique, le collectif a inscrit dans ses statuts les huit objectifs suivants :

1. Obligation vaccinale : Libre Consentement Éclairé souhaite la fin de l'obligation vaccinale en France et dans les États membres de l'Union européenne qui l'imposent, car cette dernière est un véritable anachronisme médical et n'est fondée sur aucune nécessité de santé publique mais sur la défense des seuls intérêts de l'industrie pharmaceutique vaccinale.

2. Médecines naturelles : Libre Consentement Éclairé souhaite que l'enseignement et l'accès aux médecines naturelles en France et dans les États membres de l'Union européenne (médecine et pharmacopée chinoises, homéopathie, herboristerie, etc.) soient reconnus d'utilité publique et que ces médecines bénéficient des mêmes modalités de prise en charge sociale que la médecine conventionnelle occidentale.

3. Ordre des médecins : Libre Consentement Éclairé souhaite la suppression de l'Ordre des médecins en France, véritable anachronisme social et médical créé sous le régime collaborationniste de Vichy avec l'occupant nazi en 1940 (loi du 7 octobre 1940, publiée au Journal officiel de la République française le 26 octobre).

4. Miviludes : Libre Consentement Éclairé souhaite la suppression de la Miviludes, véritable officine de police politique de la pensée médicale dont les décisions absurdes ont été sanctionnées par la justice administrative par un arrêt du Conseil d'État du 7 décembre 2017 et un jugement du tribunal administratif de Paris du 20 avril 2018 qui considère que « l'absence de reconnaissance ou d'évaluation officielle d'une pratique thérapeutique n'impliquait pas, par elle-même, un risque de dérive sectaire ».

5. Compteurs Linky : Libre Consentement Éclairé souhaite que soit supprimée l'obligation de remplacer les compteurs électriques par les compteurs Linky.

6. Agriculture : Libre Consentement Éclairé souhaite que l'agriculture, en France et dans les États membres de l'Union européenne, réponde aux normes de la production intégrée biologique (moyens biologiques et produits phytosanitaires naturels de protection des cultures, minimisation maximale des pesticides et produits chimiques, interdiction de recourir à des produits menaçant la biosphère ou une espèce animale ou végétale précise, rotation des cultures, jachère, assolements, travail du sol sans labour, etc.).

7. Alimentation biologique et collectivités : Libre Consentement Éclairé souhaite que l'alimentation biologique soit imposée dans les cantines scolaires et autres lieux publics de restauration (hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

8. Référendum d'initiative citoyenne : Libre Consentement Éclairé souhaite l'instauration, en France et dans les États membres de l'Union européenne, de référendums d'initiative citoyenne sur pétition de 2 % des inscrits sur les listes électorales concernées, que ce soit au niveau des municipalités, des départements, des régions ou des États.

Le libre consentement éclairé, droit fondamental de tout être humain, ne se négocie pas avec Big Pharma !

Avec nous, vous pensez qu'aucun gouvernement, aucun État, aucun médecin ou aucun fonctionnaire ne doit pouvoir nous imposer ou imposer à nos enfants un traitement médical, curatif ou préventif, ou une expérimentation médicale ?

Rejoignez-nous pour rappeler à nos dirigeants qu'en matière médicale et thérapeutique le libre consentement éclairé, issu du deuxième procès de Nuremberg qui a jugé les médecins nazis auteurs des pires atrocités commises au nom de la science et des bienfaits de l'humanité, ne se négocie pas ! Ni avec Big Pharma, ni avec ses valets, qu'ils soient hauts fonctionnaires, responsables politiques ou « experts scientifiques » !

Aucun vaccin ne doit être imposé aux familles, aux parents et à leurs enfants ou encore aux adultes. Rappelons qu'aux USA et au Canada, chaque citoyen peut s'opposer à la vaccination obligatoire au nom de sa liberté de conscience.

Comme le soulignent nos huit objectifs initiaux, la liberté thérapeutique et le libre consentement éclairé épousent la question plus globale de la citoyenneté et des décisions arbitraires qui nous sont imposées par les hauts fonctionnaires et les responsables politiques qui ne mettent jamais en œuvre, une fois qu'ils sont élus, leurs belles promesses électorales (qui n'engagent que ceux qui y croient, disaient avec tout le cynisme de la classe politique dirigeante, feu l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua).

Ces huit objectifs initiaux méritent d'être complétés, commentés, débattus, n'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions et propositions par e-mail à l'adresse suivante : contact@libre-consentement-eclairer.fr.

Nous envisageons de tenir un symposium fondateur au 4^e trimestre avec ceux qui vont nous rejoindre afin de compléter nos huit objectifs principaux et de les faire valider par un plus grand nombre.

Mais d'ores et déjà, nous avons besoin de vous pour :

- **Constituer notre liste**, rejoignez-nous afin d'être candidat (il faudra en principe une parité hommes-femmes), les professions médicales et paramédicales doivent être représentées dans cette liste, alors si vous êtes un professionnel de santé qui partage nos inquiétudes et nos objectifs, n'hésitez pas à nous contacter. Cette liste doit également être le reflet de la diversité sociale de notre pays, alors, quel que soit votre statut social et professionnel, l'important est d'être en accord avec les huit objectifs initiaux ; que vous soyez enseignant, ouvrier, cadre, militaire, etc., nous avons besoin de votre participation ;
- **Administrer notre futur site web**, si vous savez mettre un site en ligne et que vous êtes disponible pour assurer sa conception graphique et être webmaster, vous êtes le bienvenu.
- **Intervenir sur les réseaux sociaux**, Facebook, Twitter, et autres réseaux sociaux n'a aucun mystère pour vous, mettez vos talents au service de notre combat citoyen pour le respect de notre liberté et de nos droits d'être humains ;

- **Riposter à la propagande étatique et médiatique provaccinale**, répondre rapidement et avec de bons arguments aux campagnes de propagande provaccinale est important, si la communication de riposte vous inspire, n'hésitez pas à nous le faire savoir ;
- **Imaginez les slogans de la future campagne électorale**, si vous avez l'esprit alerte et le sens du slogan, mettez vos dons au service de nos objectifs ;
- **Être militant**, un combat politique est un combat militant, rejoignez-nous et devenez militant de Libre Consentement Éclairé ;
- **Adhérer à « Libre Consentement Éclairé »**, la cotisation annuelle des adhérents a été fixée à 50 euros, adhérez à Libre Consentement Éclairé en nous faisant parvenir votre bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 50 euros libellé à « Libre Consentement Éclairé » ;
- **Nous aider financièrement**, seuls vos dons et les adhésions nous permettrons de continuer à diffuser notre lettre gratuite d'information et de financer la présentation d'une liste aux élections européennes, alors, si vous partagez nos idées et nos valeurs, si notre combat est également votre combat, aidez-nous par un don :
« <https://www.gofundme.com/pour-la-liberte-vaccinale> »

Notre adresse postale :
Libre Consentement Éclairé
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris, FR

Bien amicalement à vous.
Résistons !

Pierre Lefevre
europa2019@libre-consentement-eclairé.fr